

Plateforme  
pour une agriculture  
socialement durable  
5, chemin du Ruttet  
1196 Gland

Brugg, le 16 décembre 2016

Responsable : Peter Kopp  
Document : AW\_agrisodu\_2016.12

### Modifications dans le modèle de CTT : réduction du temps de travail

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre courrier du 30 novembre 2016.

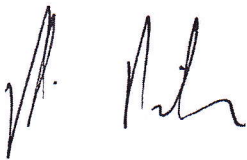
En novembre 2014 et en août 2016, l'Union suisse des paysans (USP) a informé les chambres cantonales d'agriculture des modifications apportées au modèle de contrat-type de travail. L'USP recommande aux chambres cantonales d'agriculture de prendre les devants dans la révision du contrat-type de travail sur la base du modèle de CTT, en collaboration avec l'administration ou le gouvernement cantonal.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'il appartient, en fin de compte, aux chambres cantonales d'agriculture de faire avancer la révision du CTT.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Union Suisse des Paysans**



Markus Ritter  
Président



Jacques Bourgeois  
Directeur